



Bénévoles

Étapes pour devenir bénévole à un comptoir d'impôts gratuit



Grâce au Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI), vous pouvez vous joindre à des milliers de bénévoles partout au Canada qui aident les gens dans le besoin à produire leurs déclarations de revenus. Les comptoirs d'impôts gratuits peuvent changer beaucoup dans la vie des personnes à revenu modeste en les aidant à accéder à leurs prestations et à leurs crédits d'impôt. Il s'agit de l'argent sur lequel ils comptent pour payer leur loyer, les frais de garde de leurs enfants, ou la nourriture pour leur famille.

Vous pouvez faire du bénévolat en personne ou de façon virtuelle. Pour les comptoirs virtuels, il est utile d'avoir de l'expérience dans le cadre du PCBMI, d'être à l'aise de travailler seul et d'être autorisé à utiliser le service Préremplir ma déclaration, qui est un service en ligne de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

La liste de contrôle qui suit fournit un aperçu des étapes à suivre pour faire du bénévolat à un comptoir d'impôts gratuit. Vous trouverez des instructions complètes dans les documents de formation et de soutien que l'ARC remet aux bénévoles du PCBMI et aux organismes hôtes.

Liste de contrôle

S'inscrire en tant que bénévole

- ☐ 1. Allez à canada.ca/impots-benevoles pour vous inscrire en tant que bénévole. L'inscription est ouverte toute l'année; cependant, nous vous recommandons de vous inscrire entre la fin du mois d'octobre et le début du mois de février.
- ☐ 2. Choisissez un rôle de bénévole – vous pouvez fournir du soutien, être un préparateur de déclarations de revenus, ou faire les deux.
- ☐ 3. Déterminez les exigences en matière de bénévolat pour votre rôle :
 - Pour un rôle de soutien, les exigences dépendent du fait que vous traiterez ou aurez accès aux renseignements du contribuable.
 - Pour un rôle de préparateur de déclarations de revenus, les exigences dépendent de la façon dont vous préparerez et produirez des déclarations (électroniquement, sur papier ou les deux).

Remplir les exigences de bénévolat

- ☐ 4. Affiliez-vous à un organisme communautaire du PCBMI (cela est requis pour le bénévolat). Les agents du PCBMI peuvent aider à vous jumeler avec un organisme; cependant, il est de votre responsabilité de vous assurer que vous êtes affilié. Le nombre d'organisations ayant besoin de bénévoles est limité dans certaines régions.

- ☐ 5. Selon votre rôle, vous devrez peut-être :
- obtenir un identificateur de représentant dans le portail Représenter un client de l'ARC;
 - demander l'ouverture d'un compte de la TED pour le PCBMI ou renouveler votre compte de la TED existant;
 - fournir une vérification de dossier de police valide (obtenue au cours des trois dernières années).
- ☐ 6. Si vous faites du bénévolat à un comptoir virtuel, vous pourriez également avoir besoin d'une adresse de courriel et d'un accès à :
- Internet;
 - un logiciel de vidéoconférence (vous pourriez devoir télécharger une application);
 - un téléphone.

Suivre une formation

- ☐ 7. Suivez la formation gratuite offerte par l'ARC. Des formations en ligne, des webinaires et des séances en personne facultatives sont offerts, et la participation est fortement recommandée.

Installer le logiciel

- ☐ 8. Si vous êtes un préparateur de déclarations de revenus, installez la version actuelle du logiciel d'impôt ImpôtExpert du PCBMI. Pour utiliser le logiciel, vous devrez entrer une clé d'activation de logiciel que l'ARC rend disponible aux organismes à compter de la fin janvier.

Faire du bénévolat à un comptoir

- ☐ 9. Demandez au contribuable une pièce d'identité.
- ☐ 10. Obtenez l'autorisation de la personne pour produire sa déclaration de revenus.
- ☐ 11. Veillez à la protection et à la confidentialité des renseignements.
- ☐ 12. Utilisez les services électroniques de l'ARC, y compris la TED pour les déclarants par voie électronique, et Préremplir ma déclaration.
- ☐ 13. Entrez le numéro d'identification de l'organisme du PCBMI (NIOP) pour chaque déclaration produite à l'aide du logiciel d'impôt ImpôtExpert du PCBMI.
- ☐ 14. Appelez la ligne d'aide réservée au PCBMI pour poser des questions concernant l'impôt sur le revenu, l'utilisation de la TED et le logiciel ImpôtExpert.